

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2009

Il y a 29 votants, présents ou ayant donné une procuration, à cette réunion.
Nos commentaires figurent en *italique*.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 MARS.

Ce « Procès Verbal » n'est que la copie du document joint avec la convocation et ne relate toujours pas les échanges de la réunion. L'opposition vote donc contre.

Votes : 22 pour – 7 contre

2. BUDGET - COMPTABILITE – MARCHES PUBLICS

2.1. Approbation du compte administratif 2008 du budget général et affectation du résultat.

- Question de Pierre APPRIOU

La page 64, « RATIOS » compte administratif 2007 du budget général indique un montant pour la « dette totale » au 1.01.08 égal à	10 846 533,86€
La page 63, « RATIOS » du compte administratif 2008 du budget général Indique, pour la « dette totale » au <u>1.01.09</u> un montant de	<u>8 705 890,89€</u>

Soit un écart de	2 140 642,97€
------------------	---------------

qui devrait être égal à l'annuité de remboursement en capital de 2008.

Or, il ressort du compte administratif 2008 du budget général que cette annuité est égale à	<u>338 331,28€</u>
---	--------------------

Soit une différence de	1 802 311,69€
------------------------	----------------------

Pour laquelle Pierre APPRIOU, demande une explication, en rappelant qu'il avait posé la même question lors de la réunion du conseil municipal du 16 mars

Deux semaines se sont écoulées et le maire est toujours incapable de répondre.

« Les services comptables de la mairie sont en train de tout re-pointer », précise l'adjointe aux finances Lydie LEHIR.

Plus de 1 800 000€ se « baladent » entre deux documents officiels établis sous la responsabilité du maire... ce n'est pas sérieux, de qui se moque-t-on ?

- Question de Sylvaine CHAVANNE

L'état de la dette du compte administratif 2007 faisait apparaître page 27, Pour l'emprunt DEXIA : capital restant dû au 1.01.2007 :	2 846 868,74€
annuité 2007 en capital :	<u>188 529,13€</u>

Le capital restant dû au titre de cet emprunt, au <u>01.01.08</u> devrait donc égal à :	2 658 339,61€
---	---------------

Or nous lisons page 29 du compte administratif 2008 du budget général	<u>2 446 929,35€</u>
---	----------------------

Soit une différence de	211 410,26
------------------------	-------------------

Pour laquelle Sylvaine CHAVANNE demande également une explication au maire, **qui est une nouvelle fois incapable de répondre.**

Lédie LEHIR évoque des problèmes avec un logiciel informatique ...

Le niveau d'explication ne mérite pas de commentaire !

- Question de Lucien BRETON, adjoint aux travaux

qui constate lui aussi de grosses incohérences dans le tableau d'état de la dette pages 29 et 30.

Le maire est, une fois de plus, incapable de fournir la moindre explication.

- Question de Pierre APPRIOU

Quel a été, en 2008, le coût de fonctionnement de la médiathèque ?

Lydie LEHIR s'étonne : « je ne m'attendais pas à la question.. » !!!

C'est grave ! Un nouvel équipement a été ouvert sur la commune en 2007, et ni l'adjointe aux finances, ni le maire, n'ont pensé qu'il pourrait être utile de savoir combien il faut dépenser par an pour le faire fonctionner !!!

- Intervention de Daniel LE CARDONNEL

Il constate que la capacité d'autofinancement nette, après remboursement des emprunts, n'est que de 159 000€ et que la situation financière de la commune s'aggrave.

Le maire lève les yeux au ciel mais n'apporte aucun démenti.

Nous avons été étonnés par sa méconnaissance du dossier qui est pourtant la pièce maîtresse de sa gestion de l'année 2008 !

- Intervention de Daniel LE CARDONNEL

Il fait remarquer que la charge de personnel du budget eau est de cinq personnes, ce qui est excessif et ressemble fort à un transfert de charge entre le budget principal et le budget eau pour améliorer artificiellement le résultat du premier.

La réponse de François LEBORGNE est évasive et peu convaincante.

- Intervention de Sylvaine Chavanne

La petite enfance doit être dotée d'un budget annexe qui commencera à courir lors de l'ouverture de la crèche. Mais à partir de septembre, comment seront équilibrées recettes et dépenses ? Pourquoi rien n'est-il prévu comme subvention pour soutenir ce budget à partir de cette date car les subventions et les journées payées par les parents ne pourront suffire à régler charges et salaires.

Pas de réponse.

Intervention de Lucien BRETON, adjoint aux travaux

Il souhaite que des conventions soient établies avec les associations pour préciser l'aide que doit leur apporter les services techniques de la mairie pour l'organisation matérielle de leurs manifestations. Il cite l'exemple des 23, 24, 25, 26,27 et 28 mars où le personnel communal a dû aider des associations ce qui a entraîné le report de travaux de goudronnage prévus ces jours là. Il émet l'idée qu'à l'avenir certains travaux soient sous traités.

- François LEBORGNE explique que ces surcharges de travail sont dues « aux 35 heures ».

C'est oublier que la loi sur les 35 h est en vigueur depuis près de 10 ans. Ce seul argument n'est donc pas recevable car le maire est en place depuis 8 ans, durée largement suffisante pour mettre en place un service efficace

• Daniel Le CARDONNEL souligne que 4 personnes du service technique, parties à la retraite, n'ont pas été remplacées. Cela s'est fait au détriment des travaux d'entretien dans notre commune.

• Le maire insiste en disant que tous les adjoints aux travaux se sont toujours plaints et qu'aider les associations fait partie du rôle des services techniques. Il argue cela contribue à « la vocation culturelle et touristique de la ville ».

Culturelle ? Touristique... ! Nous nous interrogeons sur son action comme vice président de la C.C.P.A. en matière de développement touristique.

- Rémi ABJEAN conclut en disant qu'il ne s'agit que d'une affaire de planning !!!!

Affectation des résultats de l'année 2008 au Budget primitif de l'année 2009 ainsi qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous :

	Montant en euros
Résultat global de clôture d'investissement -(001)	-1 430 133,78
Résultat global de clôture de fonctionnement	794 222,82
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023 BP 2008)	559 564,00
Exécution du virement (1068)	559 564,00
Résultat de fonctionnement reporté	234 658,82

Le maire ne participe pas au vote : **Votes pour 21 – abstentions 7**

2.2. Approbation du compte administratif 2008 du budget eau et affectation du résultat

	Montant en euros
Résultat global de clôture d'investissement -(001)	584 409,06
Résultat global de clôture de fonctionnement	306 482,58
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023 BP 2008)	255 154,00
Exécution du virement (1068)	255 154,00
Résultat de fonctionnement reporté	51 328,58

Votes pour 22 – abstentions 7

2.3. Approbation du compte administratif 2008 du budget assainissement et affectation du résultat.

	Montant en euros
Résultat global de clôture d'investissement -(001)	418 990,28
Résultat global de clôture de fonctionnement	141 918,74
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023 BP 2008)	31 299,00
Exécution du virement (1068)	31 299,00
Résultat de fonctionnement reporté	110 619,74

Votes pour 22 – abstentions 7

2.4. Approbation des comptes de gestion 2008 du receveur municipal des budgets général, eau et assainissement.

Votes pour 22 – abstentions 7

2.5. Vote des taux d'imposition directe locale année 2009.

Le maire propose de fixer les taux d'imposition de l'exercice budgétaire 2009 aux niveaux suivants :

Taxe d'habitation : 18.62 %

Taxe foncier bâti : 23,93 %

Taxe foncier non bâti : 37.29 %

Soit une évolution de 3.5 % par rapport à ceux de 2008.

- Intervention de Pierre APPRIOU

Au cours de la campagne électorale, et par écrit dans sa profession de foi, André LESVEN s'était engagé à ne pas augmenter les impôts locaux.

L'adjointe aux finances répond que cette promesse ne valait que pour l'année 2008 !!!

Ils se moquent de nous, mais aussi de tous les Plouguernéens qui ont voté pour lui et qui pensaient que les promesses électorales seraient tenues..

De plus face à l'insistance de Daniel LE CARDONNEL, le maire n'a pas démenti qu'il devrait encore augmenter les impôts l'an prochain.

Votes pour 22 – contre 7

2.6. Approbation du budget primitif 2009 du budget général.

Lédie LEHIR expose que :

- le budget de fonctionnement est équilibré en dépenses et recettes à la somme de 5 747 238 €

- le budget d'investissement est équilibré en dépenses et recettes à la somme de 14 731 597 €

- Intervention de Daniel LE CARDONNEL

Il prévoit :

- que le solde des comptes de la commune, pour l'exercice 2009, sera déficitaire de 700 000 €

- que le montant du remboursement des emprunts, capital + intérêts, sera en 2010 compris entre 900 000 et 1 000 000 d'euros !

Le maire a haussé les épaules mais n'a pas démenti... !

- Intervention de Marie-Pierre CABON

La somme de 454 000 € pour les travaux de la mairie contient-elle la mise aux normes d'accessibilité handicapés de la salle du conseil ?

Une nouvelle fois pas de réponse ... !

Budget de fonctionnement

- Intervention de Pierre APPRIOU

- La ligne 6188 augmente de plus de 41 000€ : les dépenses prévisionnelles pour le financement du « pass foncier » ont été budgétées sur cette ligne.

- Le maire s'était engagé à budgéter en 2009 une somme pour l'achat du matériel d'enregistrement des séances du conseil municipal. Dans quel chapitre est ce prévu ?

- Intervention de Patrice MALGORN

Il a lu dans le BIM qu'un livre sur l'histoire de Plouguerneau allait être rédigé et s'étonne qu'il soit envisagé de confier ce travail, pour une rémunération de 20 000€, à une société de Ploudaniel qui n'a aucune compétence particulière en histoire locale. Il regrette qu'aucune concertation n'ait eu lieu sur ce sujet et rappelle qu'il existe des personnes parfaitement compétentes pour ce genre de travail à Plouguerneau.

Rémi ABJEAN fait une réponse touffue et peu convaincante et admet qu'il va lui falloir prendre contact avec les écrivains locaux. Et le maire intervient pour préciser qu'aucune commande n'a encore été signée ; **ce qui est en contradiction avec ce qui est écrit dans le Plouguerneau mensuel du 29 mars : la municipalité «..a décidé de s'appuyer sur les compétences d'une société, J2-Reliance.... »**

A suivre...

Il est ensuite procédé au vote des différents chapitres du budget.

Votes pour 22 – abstentions 7

Budget d'investissement

- Question de Pierre APPRIOU

Quel le montant prévu pour la salle multifonction ?

Réponse du maire : 1 989 000€ pour les équipements
 2 759 000€ pour les travaux.
 4 758 000€ T.T.C.

- Intervention de Lucien BRETON, adjoint aux travaux

Il fait remarquer :

- qu'apparaît page 36 une « pénalité pour renégociation de la dette »
- Que la page de garde est un « copier-coller » de celle du budget 2008 ... !

- Questions de Patrice MALGORN.

- Le maire avait annoncé lors d'un précédent conseil municipal qu'il attendait des subventions nationales pour débiter les travaux du complexe sportif. Où en sommes-nous ?

André LESVEN annonce qu'il n'y aura pas de subventions nationales...

- Le complexe sportif est de nouveau annoncé au budget mais certaines associations sportives s'étonnent de ne pas voir sortir au moins la salle de gymnastique et d'arts martiaux promise...

Le maire précise que ce projet ne pourra pas voir le jour en 2009, peut-être en 2010, mais il faut faire attention à notre dette..... (**si, si, il l'a dit !!!**).

- Pierre APPRIOU lui demande a lors pourquoi il a souhaité faire un projet aussi grandiose difficilement réalisable alors qu'un équipement plus adapté serait sûrement déjà en cours de réalisation...

Le maire, manifestement mal à l'aise, s'embrouille et répond qu'il pas dit que tout serait réalisé.... Il faut prévoir au moins 4 tranches :

1ère tr.= salles de judo, aikido, gym et dojo : on **attend** la décision de subvention du Conseil Général; donc pas de travaux avant 2010.

Aucun engagement sur les tranches suivantes, à savoir :

2^{ème} tr.= parking et voiries

3^{ème} tr.= terrain de foot (il tourne d'un quart de tour) et vestiaires.

4^{ème} tr.= salle omnisport

On est à des années lumières des engagements du candidat LESVEN pendant la campagne électorale !!!

- Questions de Patrice MALGORN.

- Où en est-on pour les toilettes sèches de l'Île Vierge ?

Rien ne sera fait cette année.

- Où en est-on de l'aire des gens du voyage ?

Elle sera exécutée en 2009.

- Question de Sylvaine CHAVANNE

Que deviennent les sentiers côtiers ?

Rien pour l'instant car une redéfinition des sentiers doit être officialisée par une enquête publique. Ce n'est qu'après cette enquête que les subventions pourront être obtenues afin de finaliser le projet.

Mais, insiste Sylvaine Chavanne, les tempêtes continuent à affaiblir la côte et les touristes vont arriver.

Le maire explique que si c'est pour faire le travail qu'a fait le conseil général sur la La Grève Blanche, il préfère qu'on ne fasse rien du tout. Il faut laisser faire la nature. (!!!!!!)

Lucien BRETON précise que les améliorations de certains passages et la mise en place de signalisation seront effectués avant la saison touristique.

Il est ensuite procédé au vote des différents chapitres du budget.

Votes pour 22 – abstentions 7

2.7. Approbation du budget primitif 2009 – budget eau.

Lédie LEHIR expose que :

- le budget de fonctionnement est équilibré en dépenses et recettes à la somme de 771 628 €

- le budget d'investissement est équilibré en dépenses et recettes à la somme de 2 403 735€

- Questions de Patrice MALGORN à François LEBORGNE

Où en est le projet du château d'eau ?

François LEBORGNE s'étonne que la question lui soit adressée, alors que c'est lui qui jusqu'à aujourd'hui s'était exprimé sur le sujet. Il rappelle qu'il a d'autres fonctions et passe la parole à Lucien BRETON ...qui ne peut que répéter ce que François LEBORGNE avait annoncé il y a plusieurs mois : le choix entre château d'eau gravitaire et réservoir avec pompes n'est toujours pas fait.

Le maire intervient pour préciser que le **terrain prévu pour cette opération a été acheté par une société privée !**

Voilà une opération bien (mal) engagée..... !!!

Lucien BRETON informe que les travaux sur le réseau de Kervelt commenceront en novembre 2009.

Il est ensuite procédé au vote des différents chapitres du budget.

Votes pour 22 – abstentions 7

2.8. Approbation du budget primitif 2009 – budget assainissement.

Lydie LEHIR expose que :

- le budget de fonctionnement est équilibré en dépenses et recettes à la somme de 424 089 €

- le budget d'investissement est équilibré en dépenses et recettes à la somme de 1 897 500 €

Lucien BRETON informe que les travaux de la station d'épuration commenceront en avril 2009 et devraient durer 10 mois.

Seront ensuite exécutés les réseaux des secteurs de Mezkéo, Kergoff et Lostrouc'h.

Il est ensuite procédé au vote des différents chapitres du budget.

Votes pour 22 – abstentions 7

2.9. Subvention du budget général au budget du C.C.A.S.

Le maire propose de verser une subvention de 56 684.00€ nécessaire à l'équilibre du budget du CCAS.

Cette subvention sera prélevée sur le compte 657 362 du budget général.

Votes pour 29 –

2.10. Transfert comptable des dépenses du personnel des budgets Eau – Assainissement – C.C.A.S. au budget général.

Il est proposé le transfert des procédures de règlement des salaires et charges sociales des budgets eau, assainissement et CCAS au budget général, conformément à la répartition suivante :

Budget eau	99 570.00 €	dépense C / 6215
Budget assainissement	57 975.00 €	dépense C / 6215
Budget CCAS	28 500.00 €	dépense C / 6215

Votes pour 22 – abstentions 7

2.11. Virement de crédits du budget principal aux budgets annexes.

Les budgets annexes eau et assainissement de la commune prennent en charge les dépenses liées au fonctionnement des équipements publics. Celles-ci devraient être imputées au budget principal afin que celui-ci en supporte la charge financière.

Il est proposé d'inscrire les montants suivants :

Budget principal	Dépenses au C / 62872	15 000 €
Budget eau	Dépenses au C / 70711	4 200 €
Budget assainissement	Dépenses au C / 70611	10 800 €

Pour le calcul de cette opération, il est tenu compte du prix d'achat du m³ d'eau acheté à l'agence de l'eau.

Ces montants seront réajustés après relevé des compteurs.

Votes pour 24 – abstentions 5

2.12. Approbation de l'avenant à la convention de partenariat financier avec l'O.G.E.C. Saint Joseph.

Avenant nécessaire au versement de la subvention pour 2009.

Votes pour 29 –

2.13. Attribution des subventions municipales 2009.

Lédie Le Hir explique qu'il ya eu pour 300 000 € de demandes de subventions. Les enveloppes 2009 sont sensiblement égales à celles de 2008. N'ont pas été servies les associations qui n'ont pas fourni leurs comptes ou qui sont trop jeunes (moins de trois mois par exemple pour le club de danse country).

Le maire rappelle que Plouguerneau est la ville « qui en fait le plus ».

- **Question de Patrice Malgorn**

Il n'y a rien pour les 70 ans de l'Espérance ?

Rémi ABJEAN s'engage à recevoir leurs représentants.

- Intervention de Pierre APPRIOU

Je constate que la subvention de fonctionnement de l'association Karreg Hir diminue de 30% par rapport à l'année précédente, puisque les 2000 euros supplémentaires correspondent à l'engagement de Rémi ABJEAN sur l'exposition Kabig.

On constate, à nouveau, que la politique culturelle menée actuellement ne semble pas privilégier les intervenants de la commune. Pourtant, dans le cas présent, l'association Karreg Hir est porteuse d'un véritable service public culturel et a besoin d'être assurée d'une pérennisation de ses financements publics.

A ce titre, je pense qu'un conventionnement avec la commune, comme cela existe avec le conseil général, serait de nature à établir des règles susceptibles d'instaurer la stabilité des relations entre Karreg Hir et la municipalité.

Lucien BRETON intervient pour fustiger la politique salariale « de riche » que pratiquerait Karreg Hir.

Il précise qu'il n'a pas peur de le dire devant les dirigeants de KAREG HIR qui sont dans la salle. Patrice MALGORN intervient pour demander une **interruption de séance** afin que ces derniers puissent s'expliquer et se défendre.

Le maire refuse l'interruption de séance.

Comme d'habitude il montre son sens aiguisé de la démocratie... !

Mais finit par dire : « si Karreg Hir est en difficulté, nous serons là pour l'aider » :

cela a été dit en conseil municipal, dommage que ce ne soit pas noté au « Procès Verbal » établi par le secrétaire de séance !

- Intervention de Sylvaine CHAVANNE

Dans son intervention sur l'aide apportée par le personnel communal aux associations, Lucien Breton a laissé échapper, qu'une association faisait payer sa note annuelle d'électricité de 5 000 € par la commune. Question : cette association reçoit-elle aussi une subvention ? Réponse positive du maire.

2.14. Versement anticipé du F.C.T.V.A. au titre des dépenses réalisées en 2008.

La commune paye une TVA de 19.6% sur le montant de ses investissements.

Mais l'Etat lui restitue 15.482% : sur une facture de 100 000 euros hors taxes, la commune paye 19 600 de TVA mais est remboursé deux ans après de 15 482 euros.,

Le dispositif du plan de relance de l'économie permet le versement en 2009 au lieu de 2010 des sommes réglées en 2008, à condition que la commune s'engage, par convention avec l'Etat, d'accroître en 2009 ses investissements, d'au moins un euro par rapport à un montant de référence de 2 553 273€ (moyenne des dépenses des années 2004, 2005, 2006 et 2007).

La commune s'engage à investir 3 624 512€ en 2009.

Votes pour 22 – abstentions 7

*Cette disposition à laquelle le maire a adhéré ne fait que l'encourager à **emprunter encore plus** alors que notre commune est déjà **surendettée**.*

*L'argent n'est **que** restitué avec un an d'avance, ce n'est pas une subvention **il faudra le rembourser**.*

2.15. Versement de subventions municipales 2008.

Pour des raisons de calendrier le règlement des dépenses suivantes n'a pu intervenir sur l'exercice 2008.

Il convient de les régler sur l'exercice 2009.

Subvention culturelle de l'école de Lilia 150.00 €

Subvention piscine de l'école de Lilia 1 321.32 €

Leur montant est inclus dans le crédit global de l'article 61 748.

Dossier supplémentaire : approbation de la convention de partenariat financier avec l'association Familles Rurales.

Le montant de la subvention dépassant 23 000 € (66 000 €), une convention doit être établie.

Votes pour 29 –

Réponse de François Le Borgne à une question écrite posée par Pierre APPRIOU (voir lettre de Pierre APPRIOU du 23 mars 2009)

La politique de développement durable de la municipalité est en phase de finalisation avec une remise à jour des membres du conseil et la définition d'un calendrier et des méthodes de travail.

Le questionnaire dont il est question est d'origine néerlandaise et n'appelle aucun commentaire particulier. De ce fait, la mairie de Plouguerneau n'a pas jugé nécessaire d'y répondre.

Lecture par le maire d'une déclaration dans laquelle :

- Il tente de justifier ses investissements prévus,
- Il énumère des chiffres
- Il fustige l'attitude de l'opposition.

Il s'applique à justifier « le devoir d'offrir à la génération actuelle (les infrastructures nécessaires) même si la génération suivante doit payer !

***Il a lu cette longue déclaration en fin de séance, et a refusé tout débat sur son contenu !
Encore un exemple de sa conception de la concertation.***

Et pour terminer, un incident :

Lors de l'exposé d'un conseiller municipal de la majorité, inaudible depuis le fond de la salle où se trouve le « public », on entend « **plus fort !** ».

Le maire prend la parole : « **Le public n'a pas le droit de parler.** »

« **Mais...on a le droit d'entendre !** » insiste l'intervenant « illégal ».

« **Je rappelle à nouveau que le public n'a pas le droit de parler, sinon je fais évacuer la salle !** »

Ce doit être une nouvelle règle : le « public » n'a ni le droit de parler, ni celui d'entendre... !

Pierre APPRIOU
Conseiller municipal
1139 Saint Cava
29880 Plouguerneau

Plouguerneau, le 23 Mars 2009,

Objet : Question écrite sur la politique du développement durable et solidaire sur la commune

Monsieur le Maire,

Un comité consultatif de développement durable a été mis en place à votre initiative en 2007. Au cours du conseil municipal du 21 mai 2008, un renouvellement des conseillers municipaux appelés à siéger dans ce comité a été acté et, à ce moment, vous nous aviez assuré que la nomination d'un(e) président(e) était imminente. Depuis, nous constatons que la situation n'a pas évolué et nous nous interrogeons sur les raisons profondes de cet immobilisme.

Par ailleurs, vous avez, en mars 2008, été destinataire d'un courrier du réseau Cohérence vous informant de la mise en place d'un « baromètre du développement durable » et vous avez été invité à répondre à un questionnaire sur les pratiques de la commune en matière d'économie, de solidarité, d'environnement et de citoyenneté. En janvier 2009, Plouguerneau Nature Environnement vous a contacté pour vous remémorer les termes de ce courrier auquel vous n'avez pas répondu à l'inverse de nombreuses municipalités voisines (Plouvien, Lannilis, Landéda, Plabennec...)

Il nous semble maintenant urgent d'avancer dans la démarche de construction du baromètre de développement durable et solidaire et nous vous serions gré de bien vouloir nous faire part des mesures que vous envisagez de mettre en œuvre pour permettre un fonctionnement de ce comité consultatif de développement durable qui pourrait, à l'évidence, être le maître d'ouvrage dans l'élaboration de ce document.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre APPRIOU,

Monsieur le Maire
Mairie de Plouguerneau
Place du verger 29880 Plouguerneau